

### **1. Peut-on financer la réalisation de notre projet même si le groupe de jeunes ne part pas ?**

La première chose à faire est d'échanger avec votre partenaire pour lui demander son avis en fonction des besoins identifiés comme prioritaires afin d'évaluer si le projet doit et peut être réalisé sans l'échange de jeunes ou s'il est nécessaire de l'adapter.

#### **Vous pouvez donc :**

- Transformer votre projet en proposant des activités à distance. Là encore, il faut échanger avec votre partenaire pour s'assurer que cela corresponde à la réalité locale (accès suffisant à Internet, etc). C'est le moment de faire parler votre créativité : débats en visio conférence, défis par vidéos interposées, chaîne de vidéos en ligne, etc. Attention, il est indispensable de prévenir votre parrain ([eboulange@laligue.org](mailto:eboulange@laligue.org)) en cas de changements relatifs à votre projet.
- Verser directement l'argent issu des financements que vous avez collectés (autofinancement, don, etc.) à votre partenaire en fonction de ses besoins.

Mais **vous ne pouvez pas utiliser la subvention JSI VVSI pour envoyer les fonds au partenaire local**. En effet, la subvention JSI-VVSI a pour but de financer la co-construction de projet par des jeunes et une association partenaire et la rencontre interculturelle.

### **2. Quand et comment reporter notre projet ?**

Cette décision doit être prise en concertation avec vos jeunes (sont-ils encore motivés pour partir/accueillir ? Si oui, quand ?) et avec votre partenaire local (est-il possible pour lui et selon le contexte local de reporter le projet ? Si oui, quelle est la meilleure période ?). Aussi, le report dépend de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales françaises et du pays partenaire. Attention, en cas de co-financements, vérifiez les modalités de vos engagements avec les autres financeurs.

### **3. Que faire si le projet est annulé ?**

La première chose à faire est d'informer votre parrain ([eboulange@laligue.org](mailto:eboulange@laligue.org)). Ensuite, vous pouvez en profiter pour être solidaire en France et porter une action d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale. Il est indispensable de maintenir une continuité de vos partenariats, en prévoyant notamment le réajustement dans vos projets communs pour la rentrée.